

Consultation du BAPE sur la gestion de l'eau

QUESTION : Fournir le mandat du Comité chargé de revoir la Loi sur le régime des eaux ?

RÉPONSE :

Le mandat de ce comité est de préciser la répartition des responsabilités entre le MRN et le ministère de l'Environnement pour la gestion des territoires inondés suite à la construction d'ouvrages de retenue. Le comité devra également revoir la Loi sur le régime des eaux afin d'en moderniser le langage et la forme, en soustraire les articles vétustes, et améliorer la gestion des terres publiques en milieu hydrique.

Direction des politiques du secteur municipal
Ministère de l'Environnement du Québec

1999-05-20